



Département du  
COMMUNE DE MARLY

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 059-215903832-20260415-DEL\_26\_46-DE

S<sup>2</sup>LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

Date de convocation

\*\*\*

02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

\*\*\*

02 AVRIL 2026

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

Nombre de  
Conseillers

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

Étaient absents excusés :

Karim BERBACHE, conseiller, avait donné procuration à Jérôme LEMAN, conseiller.  
Malika LERICHE, conseillère, avait donné procuration à Laurent JEANNAS, conseiller.  
Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.

N° DEL-26-46

Objet

\*\*\*\*\*

Création d'une  
commission  
d'accessibilité aux  
personnes  
handicapées

Secrétaire de séance : Estelle BOUTE

**COMMUNE DE MARLY (59)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 avril 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2143-3 relatif à la création des commissions communales ou intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**Considérant** l'importance de garantir l'accessibilité des équipements, services, transports et espaces publics aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite ;

**Considérant** la nécessité d'assurer un suivi régulier de l'avancement des actions d'accessibilité ;

**Considérant** la volonté de la collectivité d'impliquer les associations, acteurs locaux, usagers et services publics concernés ;

La commission aura pour missions de :

- dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- établir un rapport annuel présenté au conseil municipal et mis à disposition du public,
- faire toutes propositions utiles pour améliorer l'accessibilité et coordonner les actions menées dans ce domaine,
- suivre la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), le cas échéant,
- associer les acteurs concernés, notamment les associations représentatives des personnes handicapées.

Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation de sa/son président(e).

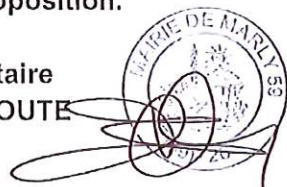
**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- la création de la commission d'accessibilité aux personnes handicapées.
- la composition suivante :
  - des élus
  - des représentants d'associations de personnes handicapées
  - des représentants des services de la collectivité

le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**- ADOPTE la proposition.**

La secrétaire  
Estelle BOUTE



Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLE

